

Conclusions du Conseil européen de Bruxelles: extrait du rapport du comité ad hoc sur les questions institutionnelles (29 et 30 mars 1985)

Légende: Au sommet des 29 et 30 mars 1985, Le Conseil européen fait état de son implication auprès du comité ad hoc pour les questions institutionnelles. Conformément au mandat qui lui a été confié à Fontainebleau, ce dernier a rédigé un rapport qui doit permettre au Conseil européen de formuler des conclusions définitives dès le mois de juin.

Source: Conclusions des sessions du Conseil européen (1975-1990): Bruxelles, 29 et 30 mars 1985, N°: 1381/2/85, disponible sur http://www.european-council.europa.eu/council-meetings/conclusions/archives-1992-1975.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_de_bruxelles_extrait_du_rapport_du_comite_ad_hoc_sur_les _questions_institutionnelles_29_et_30_mars_1985-fr-6090375c-9f21-41ca-8a3d-9cb2248e02ff.html

1/2

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

18/12/2013



Enfin, le Conseil européen souligne qu'il importe que les actions prévues au titre des PIM pour les régions appartenant à l'Italie et à la France utilisent notamment les crédits de la BEI et du NIC.

 Le Conseil européen invite le Conseil à se prononcer sur la proposition de la Commission d'un règlement-cadre avant le 30 juin 1985.

«Orientation» du Conseil européen au sujet du rapport du comité ad hoc pour les questions institutionnelles

Le Conseil européen a eu un premier échange de vues sur le rapport définitif qui lui a été présenté par le comité ad hoc pour les questions institutionnelles, conformément au mandat qu'il lui avait confié lors de ses réunions de Fontainebleau et de Dublin.

Le Conseil européen s'est félicité des orientations exprimées dans le rapport ainsi que du contenu des propositions intéressantes qui ont été présentées et il a déclaré apprécier vivement l'excellent travail fourni par le comité.

L'approfondissement des propositions présentées par le comité sera poursuivi au cours des prochains mois au moyen de contacts bilatéraux, de manière à permettre au Conseil européen de parvenir à des conclusions définitives lors de sa prochaine réunion de juin.

2/2

18/12/2013